



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-784

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Inspection générale et audit	N° 2015-784

Route des lasers - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2015- Exercice 2014 - Décision

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur « La Route des Lasers » (RDL), société d'économie mixte, dont Bordeaux Métropole (BM) est actionnaire à hauteur de 22 % du capital (à égalité avec la Région et le Département).

Quatre chapitres seront traités successivement : le premier, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en conseil d'administration (CA) et en assemblée générale (AG) à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre s'arrêtera sur les relations contractuelles de la société avec l'établissement public de la Métropole.

De plus, un point sera fait sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés approuvés par les instances de la société.

Enfin, un point sera effectué sur les événements marquants et sur le programme des actions 2015.

I - VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport, peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2014	2015*
Nombre de réunions du conseil d'administration	2	2
Nombre de réunions de l'assemblée générale	1	1
dont A.G.Mixte	0	0

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2014	2015*
Publics Privés	Oui ** Non	Oui ** Oui ***
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2014	2015*
Changement du montant du capital Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non Non	Non Non

* : jusqu'à la date de rédaction du rapport : septembre 2015.

** : Changements d'administrateurs publics :

En date du 10 février 2014, la commission permanente du conseil Régional d'Aquitaine a décidé de nommer Messieurs Eric GUILLOTEAU et Mathieu HAZOUARD comme administrateurs de la SEML RDL.

Suite aux élections municipales de mars 2014, les administrateurs représentant La Cub, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, ont été modifiés : Messieurs RAYNAL et DUBOS ont remplacé Messieurs BENOIT et GELLE.

Par délibération du 30 avril 2015, le conseil départemental de la Gironde a désigné Monsieur Pierre DUCOUT en remplacement de Monsieur Vincent NUCHY.

*** : Changements d'administrateurs privés :

Par délibération du 30 mars 2015, la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente a désigné Monsieur Jean Luc MINET en remplacement de Monsieur Grégoire FAURE.

Par courrier du 24 septembre 2015, la Caisse des dépôts a désigné Madame Sophie TIANO en remplacement de Monsieur Xavier ROLAND BILLECART

PRINCIPALES DECISIONS		
Instance	Date	Nature de la décision prise
CA	28/04/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2013. • Rapport d'activité 2013 • Arrêté des comptes de la SEML RDL au 31/12/2013. • Décision d'affecter le résultat positif de 2013 en report à nouveau. • Budget de fonctionnement et global 2014. • Axes de développement. • Rapport de gestion 2013 du conseil d'administration à l'assemblée générale, conventions courantes et réglementées et convocations à l'assemblée générale ordinaire du 17 juin

		2014.
AG	17/06/2014	<ul style="list-style-type: none"> Présentation et approbation des comptes clos au 31 décembre 2013, de l'affectation du résultat en report en nouveau, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. Approbation des charges non déductibles. Présentation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.
CA	13/11/2014	<ul style="list-style-type: none"> Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 28 avril 2014. Point financier sur le 1^{er} semestre 2014 et atterrissage fin 2014. Présentation des taux d'occupation des bâtiments. Présentation des projets de cession et d'acquisitions de terrains Présentation des projets en cours : extension du restaurant inter-entreprises de Laseris 1, SCI Exosun immobilier, nouveau bâtiment ELNATH, extension de la cité de la photonique, création d'une société civile immobilière avec la société BASE... et autres projets en cours d'études.
CA	13/04/2015	<ul style="list-style-type: none"> Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 13 novembre 2014. Arrêté des comptes de la SEML RDL au 31/12/2014, budget 2015, rapport de gestion 2014, conventions réglementées et proposition d'affecter le résultat positif de 2014 en report à nouveau. Appel du solde de l'augmentation de capital de 2010. Un point est fait sur les projets et notamment le projet SEENEOH. Souscription par la SEML d'une assurance chômage au bénéfice de Mme Laporte.
CA	09/06/2015	<ul style="list-style-type: none"> Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 13 avril 2015. Renouvellement du mandat de Président de la SEML RDL : M. Jean Luc GLEYZE. Création d'une SAS pour porter le projet SEENEOH. Garanties relatives au financement de nouveaux bâtiments.
AG	09/06/2015	<ul style="list-style-type: none"> Présentation et approbation des comptes clos au 31 décembre 2014, de l'affectation du résultat en report en nouveau, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Approbation des charges non déductibles. Présentation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

II - RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE

Le seul document liant à ce jour la SEML et La Cub est la délibération en date du 5 avril 2004 par laquelle La Cub est entrée au capital de la SEML en qualité de membre fondateur.

Au cours de l'année 2006, la Cub a souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 756 000 € lors du Conseil communautaire du 21 juillet 2006.

Notons également l'autorisation en 2006 de la conclusion d'une convention d'apport en compte courant de La Cub pour 2 500 000 €. Cette avance est d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, à condition que cette avance soit remboursée à hauteur de 50%. Un versement partiel de 1 000 000 € a été effectué le 21 février 2007. Une prolongation de cette convention de 2 années a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2008. En février 2009, La Cub a versé le solde de l'avance, soit 1 500 000 € tout en récupérant simultanément 50% de la première avance, soit 500 000 €. Au terme de la convention (février 2011), la SEML RDL a remboursé l'intégralité du compte courant à La Cub.

Au cours de l'année 2010, La Cub a souscrit à une seconde augmentation de capital de 1 523 900 € lors du conseil de la Métropole du 26 novembre 2010 (380 975 € ont été versés le 13 décembre 2010; il reste 1 142 925 € à verser avant décembre 2015).

Au cours du conseil d'administration du 25 janvier 2013, les administrateurs ont approuvé la charte de bonne gouvernance de La Cub.

III - SITUATION FINANCIÈRE DE LA SEML ROUTE DES LASERS

3.1 Principaux chiffres

<i>Compte de résultat</i>		REEL 2012	REEL 2013	REEL 2014	Evolution 2014/2013 en K€	Evolution 2014/2013 en %
En milliers d'€						
Produits d'exploitation	6 387	6 560	6 316	-244	-3,72%	
Chiffre d'affaires	5 906	6 068	6 149	81	1,33%	
Production immobilisée	369	374	36	-37	-90,24%	
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0	
Reprises sur provision, Transfert de charges d'exploitation	112	118	131	13	10,68%	
Autre produit de gestion courante	0	0	0	0	-79,09%	
Charges d'exploitation	6 016	6 020	5 603	-417	-6,93%	
Dont achats et charges externes	1 286	1 326	1 109	-217	-16,36%	
Dont impôt et taxes	326	255	313	58	22,68%	
Dont salaires	558	539	538	-1	-0,11%	
Dont charges sociales	273	274	273	-1	-0,54%	
Dont dotations aux amortissements	3 294	3 286	3 049	-237	-7,21%	
Dont dotations aux provisions	195	308	300	-8	-2,62%	
Autres charges	84	31	21	-11	-34,00%	
Résultat d'exploitation	371	540	713	173	32,06%	
Produits financiers	64	64	71	7	11,12%	
Charges financières	1 600	1 538	1 416	-122	-7,93%	
Résultat financier	-1 535	-1 474	-1 345	129	-8,76%	
Produits exceptionnels	2 122	1 596	1 324	-271	-17,01%	
Charges exceptionnelles	661	271	197	-74	-27,44%	
Résultat exceptionnel	1 461	1 324	1 127	-197	-14,88%	
IS			4	160	156	
Résultat net	297	387	336	-51	-13,21%	

<i>Bilan</i>		2012	2013	2014	Evolution 2014/2013 en K€	Evolution 2014/2013 en %
En milliers d'€						
Actif	80 734	77 795	74 554	-3 241	-4%	
Capital souscrit non appelé	4 504	4 504	4 504			
Immobilisations	69 960	66 897	63 745	-3 152	-5%	
Stocks et créances	2 782	2 294	2 034	-260	-11%	
Disponibilités et VMP	3 465	4 071	4 212	140	3%	
Autres	22	28	59	31	111%	
Passif	80 734	77 795	74 554	-3 241	-4%	
Fonds propres	40 455	39 448	38 494	-954	-2%	
Dont subventions d'équipement	25 101	23 732	22 466	-1 265	-5%	
Provisions	662	789	484	-305	-39%	
Dettes financières	37 457	35 150	33 153	-1 998	-6%	
Dettes d'exploitation et diverses	814	1 049	1 036	-13	-1%	
Autres	1 346	1 359	1 388	29	2%	

3.2 - Commentaires

3.2.1 Objet de la SEM : rappel

Dans le cadre de la construction du laser mégajoule (LMJ) en Gironde, le commissariat de l'énergie atomique (CEA) fait appel à des industriels des secteurs du bâtiment, de l'optique, de l'électronique, de la supervision informatique, de la mécanique... L'importance et la durée de ces marchés permettent d'estimer à plusieurs centaines le nombre d'emplois durables directement induits par le projet LMJ (hors personnel du CEA et équipes de recherche scientifique nationales et internationales).

L'implantation d'entreprises – ou de leurs sous-traitants – autour du LMJ s'inscrit dans un programme global d'aménagement du territoire. La SEML « Route des Lasers » a été créée pour leur présenter une offre

cohérente, techniquement adaptée et économiquement compétitive. Le but est de maximiser l'activité et les créations d'emplois.

La SEML a donc pour objet principal, sur le territoire de la « Route des Lasers », et sur le territoire du département de la Gironde, dans le cadre du développement économique, toutes **opérations d'acquisition, de construction, d'aménagement et de gestion de biens et droits immobiliers** permettant l'accueil d'entreprises industrielles et tertiaires ainsi que tout autre organisme œuvrant dans les domaines scientifiques, industriels et tertiaires, dans le cadre de filières technologiques, scientifiques et d'excellences du territoire tout en privilégiant le développement de la filière photonique.

3.2.2 L'activité en 2014 : la SEML RDL a 11 années d'existence

Rappel historique :

La SEM a été constituée le 14 juin 2004.

Les 6 premières années de la SEML RDL ont été marquées par les études, l'aménagement et la construction de la zone Laseris 1 au travers des projets PUPA/BSA/MPMM, BEHL, SOLGEL, PILOTE, PUPS... Cependant, les bâtiments SOLGEL, PUPA, BSA et PILOTE sont restés inoccupés en 2010 par les industriels primo contractant du laser mégajoule (LMJ). Compte tenu du report du programme LMJ en 2014, les contrats de portage signés entre le CEA et la SEML, rendent cette dernière fortement dépendante du CEA.

La certification ISO 14001 du parc scientifique et technologique Laseris 1 a été obtenue en novembre 2009 et confirmée en 2012.

Quatre nouveaux bâtiments ont vu le jour en 2011, GHIBLI et DHZARI sur Laseris 1 et MEROPA et SIRAH sur la cité de la photonique, ainsi que l'aménagement de l'extension de la zone Laseris 1.

La **zone Laseris 2** a été aménagée. A ce jour, un seul projet s'est développé : il s'agit de la construction d'une ferme photovoltaïque, dénommée « Parc Les Sablières » inaugurée en février 2009. A cet effet, avec la société EOSOL ENERGIE NOUVELLE, la SEML RDL a créé une société à actions simplifiées (SAS) dénommée LASEOSOL (détenue à 44,86 % par la SEML RDL) dont l'objet est d'exploiter le parc de panneaux photovoltaïques installés sur la zone.

Sur la **Cité de la Photonique**, études et aménagements de la zone ont donné naissance aux bâtiments ELECTRE, PLEIONE, MEROPA et SIRAH.

Courant 2012, la signalétique du parc Laseris 1 et de la cité de la photonique a été réalisé ainsi qu'une refonte totale du site internet.

L'étude stratégique, lancée en 2012, a conclue que l'action de la SEML RDL (sur le territoire de la « Route des Lasers ») devait s'élargir au territoire départemental de la Gironde ainsi qu'intervenir sur les filières technologiques, scientifiques et d'excellence de l'Aquitaine.

L'année 2013 a été marquée par la mise en place de contrats multi-techniques afin d'assurer l'exploitation et la maintenance de certains bâtiments de la zone Laseris 1 et de la Cité de la photonique.

Enfin, des travaux d'extension du restaurant inter-entreprises ont débuté fin 2013 pour se terminer début 2014, permettant ainsi d'accroître les capacités d'accueil de 192 places à 270 (pour un coût d'investissement de 315 k€).

Activité de l'année 2014 :

Sur Laseris 1, l'année 2014 a été marquée par la livraison de l'extension du restaurant inter-entreprise, par l'agrandissement de la salle Crystal du bâtiment HEOGA, par une étude pour l'aménagement d'une zone cœur de parc et enfin par le maintien de la certification de la norme ISO 14001.

Pour la Cité de la photonique, le bâtiment SIRAH est entièrement occupé au 31 décembre 2014 et ne dispose plus d'espace disponible pour de nouveaux locataires. C'est la raison pour laquelle la SEML RDL a lancé le projet ELNATH, consistant à la construction d'un nouveau bâtiment (de 1 550 m²) afin d'être en capacité d'accueillir les entreprises incubées au sein d'ALPHANOV. La livraison est prévue fin 2015.

Des études internes sont en cours pour l'extension du bâtiment MEROPA et pour l'acquisition de la parcelle HB 110 afin de revoir le plan de circulation, créer de nouvelles places de parking et la possibilité de construire un bâtiment supplémentaire.

Sur le parc d'activité de Laseris 2, la société BASE avec la SEML RDL (à 30%) ont décidé de créer une société civile immobilière afin de construire un bâtiment sur lequel seront implantés des équipements de séchage solaire ; il s'agit d'implanter un démonstrateur de séchoir solaire.

3.2.3 Les comptes annuels

Le compte de résultat :

<i>Compte de résultat</i>					
En milliers d'€	REEL 2012	REEL 2013	REEL 2014	Evolution 2014/2013 en K€	Evolution 2014/2013 en %
Produits d'exploitation	6 387	6 560	6 316	-244	-3,72%
Chiffre d'affaires	5 906	6 068	6 149	81	1,33%
Production immobilisée	369	374	36	-337	-90,24%
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0
Reprises sur provision, Transfert de charges d'exploitation	112	118	131	13	10,68%
Autre produit de gestion courante	0	0	0	0	-79,09%
Charges d'exploitation	6 016	6 020	5 603	-417	-6,93%
Dont achats et charges externes	1 286	1 326	1 109	-217	-16,36%
Dont impôt et taxes	326	255	313	58	22,68%
Dont salaires	558	539	538	-1	-0,11%
Dont charges sociales	273	274	273	-1	-0,54%
Dont dotations aux amortissements	3 294	3 286	3 049	-237	-7,21%
Dont dotations aux provisions	195	308	300	-8	-2,62%
Autres charges	84	31	21	-11	-34,00%
Résultat d'exploitation	371	540	713	173	32,06%
Produits financiers	64	64	71	7	11,12%
Charges financières	1 600	1 538	1 416	-122	-7,93%
Résultat financier	-1 535	-1 474	-1 345	129	-8,76%
Produits exceptionnels	2 122	1 596	1 324	-271	-17,01%
Charges exceptionnelles	661	271	197	-74	-27,44%
Résultat exceptionnel	1 461	1 324	1 127	-197	-14,88%
IS		4	160	156	
Résultat net	297	387	336	-51	-13,21%

En 2014, le chiffre d'affaires s'élève à 6 149 K€ contre 6 068 K€ en 2013, soit une évolution de + 1,3 %. Ce chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires locatif de la SEML qui progresse en 2014 grâce aux taux d'occupation des immeubles de placement. La dépendance envers le commissariat d'énergie atomique s'élève à 76,8% pour 2014.

Les autres produits s'élèvent à 167 K€ en 2014 contre 492 K€ en 2013 et sont en baisse du fait de l'absence de livraison de bâtiment sur l'exercice 2014, comme en 2013 et 2012. Les dernières productions immobilisées ont été soldées.

Les charges d'exploitation baissent également, pour une partie de façon symétrique à la production immobilisée (-217 k€ au niveau des achats et charges externes) mais pour l'autre partie du fait de la baisse des dotations aux amortissements (-237 k€) liée à la rétrocession des réseaux eau usée / eau potable sur Laseris 1 à la communauté de communes du Val de l'Eyre.

Les impôts et taxes augmentent de + 58 k€ du fait de la fin de l'exonération de la part départementale de la taxe foncière.

La SEML RDL a décidé de comptabiliser à compter de 2013, une provision pour gros entretien. L'entreprise peut constituer des provisions à raison des travaux de révision, d'entretien et de remise en état qui revêtent une importance telle que les dépenses correspondantes ne peuvent normalement être imputées sur les résultats d'un seul exercice et doivent être réparties sur plusieurs exercices.

Ainsi, sur la base du programme pluriannuel d'entretien et de maintenance des bâtiments et des zones d'activité dont la SEML RDL est propriétaire, une provision pour gros entretien d'un montant de 234 k€ a été comptabilisée en 2013. Cette dernière couvre principalement le remplacement des filtres absolus des salles blanches, l'entretien des extérieurs en bois des bâtiments, l'entretien des voiries réseaux divers (VRD) et entretien et nettoyage des façades et toitures.

En 2014, cette provision a été dotée de 262 k€ supplémentaires sur la base du programme pluriannuel d'entretien et de maintenance établi par la SEML et 30 k€ ont été repris. La provision pour gros entretien s'élève donc à 466 k€ au 31 décembre 2014.

Pour rappel entre 2011 et 2012, la SEML RDL a procédé à une réallocation des durées d'amortissement : en effet, en pleine réflexion sur ses perspectives stratégiques et économiques, la SEML RDL avait souhaité **réviser les durées d'amortissement de son actif immobilier**. Cette révision a entraîné l'allongement des durées moyennes d'amortissement en passant de 20 ans à 26 ans en moyenne. Ce changement d'estimation impacte directement les comptes 2012 de la SEML mais également les dotations aux amortissements des années à venir.

Ce changement d'estimation a permis à la SEML de dégager une marge de manœuvre de l'ordre de 650 k€/an en net (dotations aux amortissements moins la quote-part de subvention virée au résultat).

Pour mémoire, une provision avait fait son apparition dans les comptes 2009 pour 540 k€ ; en effet, par mesure de prudence, la SEML avait souhaité provisionner le produit à recevoir constaté en 2008 au titre du contentieux avec la société AAI litige (compagnie d'assurance Zurich). Cette provision couvre le risque de non encaissement d'un remboursement d'assurance.

A la demande du commissaire aux comptes, la provision et le produit à recevoir ont été repris en 2014 : cela n'a aucune incidence sur le résultat. Cette décision s'explique par la faiblesse de la probabilité du remboursement (la dernière plaidoirie en appel est prévue en mars 2016).

Le résultat financier s'élève à - 1 345 k€ à fin 2014 : il correspond principalement aux intérêts financiers sur les emprunts souscrits. Son amélioration est la conséquence de la réduction du capital restant dû des emprunts souscrits.

Le résultat exceptionnel est quant à lui essentiellement constitué de la quote-part des subventions d'investissements virées au compte de résultat.

Enfin, le résultat (après imputation de l'impôt sur les sociétés) de l'exercice clos au 31 décembre 2014 se solde par un résultat net positif de + 336 K€.

Le bilan :

Bilan					
En milliers d'€	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013 en K€	Evolution 2014/2013 en %
Actif	80 734	77 795	74 554	-3 241	-4%
Capital souscrit non appelé	4 504	4 504	4 504		
Immobilisations	69 960	66 897	63 745	-3 152	-5%
Stocks et créances	2 782	2 294	2 034	-260	-11%
Disponibilités et VMP	3 465	4 071	4 212	140	3%
Autres	22	28	59	31	111%
Passif	80 734	77 795	74 554	-3 241	-4%
Fonds propres	40 455	39 448	38 494	-954	-2%
Dont subventions d'équipement	25 101	23 732	22 466	-1 265	-5%
Provisions	662	789	484	-305	-39%
Dettes financières	37 457	35 150	33 153	-1 998	-6%
Dettes d'exploitation et diverses	814	1 049	1 036	-13	-1%
Autres	1 346	1 359	1 388	29	2%

Le total bilan s'élève à 74 554 K€ au 31 décembre 2014, soit une baisse de - 4 % par rapport à 2013. Les immobilisations nettes de cette SEML immobilière représentent plus de 86 % du total bilan. 22% de ces immobilisations se situent sur le territoire de la Métropole (Cité de la photonique).

Cette baisse de près de 3 M€ s'explique par les variations suivantes :

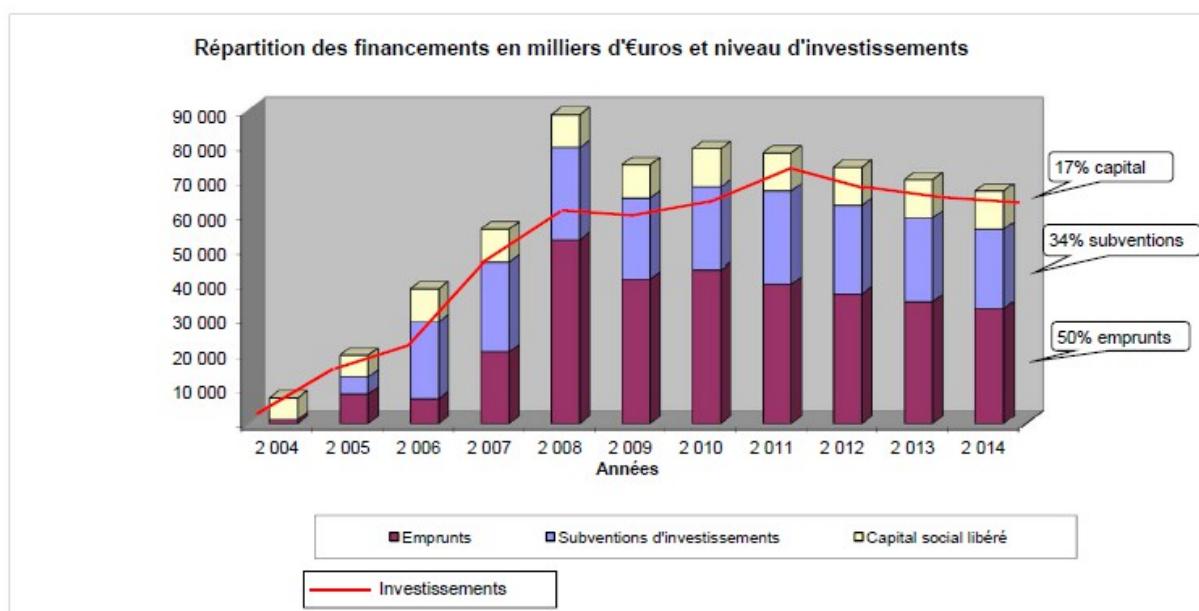
A l'actif,

- les immobilisations diminuent de – 3 M€ du fait de l'absence de livraison de bâtiment et un niveau de dotations aux amortissements de 3 M€ par an.

Au passif,

- les capitaux propres diminuent de – 1 M€ du fait de la reprise des subventions d'investissement (1,3M€).
- les dettes financières baissent de – 2 M€ du fait du remboursement des emprunts. Ainsi, la SEML atteint le niveau 50/50 du ratio dettes financières / fonds propres.

Afin de supporter ces investissements, le niveau d'endettement évolue en fonction des projets en cours. Ainsi, la répartition des financements au vu du niveau d'investissement peut être présentée par le graphique ci-dessous :



Ce graphique démontre la montée en puissance des investissements (entre 2008 et 2011) qui atteignent 87 M€ brut soit 64 M€ net au 31 décembre 2014. Ces immobilisations sont financées à hauteur de 50 % par emprunts, 34 % par subventions et 17 % par le capital social.

Pour mémoire, fin 2010 une augmentation de capital a été accordée :

La Cub a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 15 239 actions à 100€ au mois de décembre 2010 (soit 1 523 900 €). Au 31 décembre 2010 et conformément aux modalités de l'opération, seule une partie de l'augmentation de capital a été libérée (minimum de 25% de 6 005 800 €, soit 1 501 450 € et 380 975 € par La Cub). Cette somme de 380 975 € a été versée en numéraire lors de la souscription. En revanche, le compte courant de 2 M€ de La Cub dans la SEML RDL a été intégralement remboursé en février 2011, au terme de la convention. La Cub n'a pas souhaité transformer son compte courant dans l'opération d'augmentation de capital (par compensation).

Dans ce contexte, la somme restant à verser par La Cub s'élève à 1 142 925 €. Ce complément devra être versé dans les 5 ans : ce montant a été appelé lors du conseil d'administration du 13 avril 2015, soit avant le 30 novembre 2015.

IV – Points marquants et programme des actions 2015.

La SEML RDL est une SEML patrimoniale portant de très lourds investissements.

Au 31 décembre 2014 et au vu du bilan, ces investissements qui s'établissent à presque 87 M€ depuis la création de la SEML, ont été financés par emprunts à long terme pour 45,5 M€, et par subvention d'équipement et fonds propres pour le reste.

A compter de 2011/2012, les actionnaires de la SEML ont souhaité que tout nouveau projet soit isolé au sein d'une société de projet où la SEML RDL intervient en prenant une participation. Cette décision de loger les nouvelles constructions dans une structure dédiée est fonction de nombreux paramètres : le lieu du projet, le propriétaire du foncier, l'existence d'un partenaire privé ayant un intérêt commun avec la SEML d'investir, les risques liés au projet, les conditions de financement du projet...

Suite à l'étude stratégique (de 2012), la SEML poursuivra prioritairement sa mission au service des zones de la SEML RDL, et mettra ses compétences de construction et de gestion patrimoniale à usage économique, à disposition d'autres sites du territoire girondin.

Elle pourra étendre son champ d'action à d'autres filières scientifiques, technologiques et d'excellence étroitement liées aux priorités de l'Aquitaine et de Bordeaux Métropole tout en privilégiant la filière photonique.

Dans ce cadre, le projet SEENE OH (site d'expérimentation estuaire national pour l'essai et l'optimisation d'hydroliennes) a été présenté au conseil d'administration du 13 avril 2015 afin de soumettre au conseil suivant, le portage juridique et financier de ce projet par la SEML RDL.

Ce projet consiste à :

- Construire une plateforme mutualisée d'essais d'hydroliennes,
- Fournir un ensemble de services aux industriels développeurs de technologies hydroliennes,
- Se faire reconnaître comme organisme certificateur et/ou labellisateur des technologies hydroliennes,
- Contribuer au lancement de la filière hydrocinétique en fédérant les acteurs du territoire positionnés sur la chaîne de la valeur et en proposant un outil structurant.

Il a donc été acté la création d'une société dédiée au portage de ce projet où la SEML RDL est actionnaire unique.

Cette prise de participation a été autorisée par décision du Conseil de la Métropole du 10 juillet 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 qui stipule que les administrateurs des collectivités territoriales doivent présenter chaque année un rapport écrit à leur assemblée délibérante.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la société d'économie mixte « La Route des Lasers », au titre de 2014, a transmis à Bordeaux Métropole les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, conformément aux obligations légales.

DECIDE

Article unique : d'adopter le rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de « La Route des Lasers », au titre de l'exercice 2014.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Président,
PUBLIÉ LE : 19 JANVIER 2016	Monsieur Alain JUPPE